

Produit d'**OBIV Solutions**

Département Études et Recherches

O'LAB

Taking People Further



2025

GOUVERNANCE - **CONJONCTURE** - CAMEROUN
La veille dans le domaine de la Gouvernance

Note de conjoncture des entreprises et établissements publics



**L'Agence de promotion des Petites et
Moyennes Entreprises (APME)**

Note de conjoncture N°015

du **15 Juin 2025**

Sommaire

Note de conjoncture pour les entreprises et les établissements publics du secteur de la gouvernance.



02 Résumé

Le cadre communicationnel de L'Agence de promotion des Petites et Moyennes Entreprises (APME) fait état d'un dispositif à jour et fonctionnel. Sur les treize critères d'évaluation du site web, l'APME en satisfait 9, soit un score de 69,23%, reflétant tout de même certains manquements.

03 Rappel des exigences légales

En sa qualité d'établissement public, l'APME est assujettie à une stricte observation de ce cadre normatif en vigueur.

04 Évaluation de la communication

Le dispositif de communication de l'APME repose sur une structure articulée autour de plusieurs canaux, parmi lesquels figurent un site web institutionnel et des présences actives sur les réseaux sociaux comme Facebook et X (ancien Twitter).

Management des politiques publiques

05

À ce stade de notre examen, l'évaluation du management des politiques publiques au sein de l'APME se fera à travers quatre critères essentiels qui nous permettront d'évaluer le management des politiques publiques au sein de l'APME.

09 Des performances faibles pour l'APME

Cette section a pour objectif de restituer l'évaluation de la performance de l'APME telle qu'élaborée par la Commission Technique de Réhabilitation (CTR), tout en analysant les résultats consignés dans les classements officiels arrêtés par le Ministère des Finances (MINFI), notamment les arrêtés N°00000201 du 4 mai 2020 et N°00000001 du 1er janvier 2023.

Équipe de rédaction

Supervisée par
Pr Viviane Ondoua Biwole

Chef du projet :
Yves Alainc Kana
Responsable O'LAB

Contributeurs :

Ulrich Labussiere
David Ikome
Dr Irène Mbollo



Le cadre communicationnel de L'Agence de promotion des Petites et Moyennes Entreprises (APME) fait état d'un dispositif à jour et fonctionnel. Sur les treize critères d'évaluation du site web, l'APME en satisfait 9, soit un score de 69,23%, reflétant tout de même certains manquements. Parmi ceux-ci figurent le site pas sécurisé, la non publication du rapport annuel de performance, l'absence de description des procédures ainsi qu'une digitalisation très faible des procédures. Les missions de l'APME se concrétisent par des actions et services rendus à ses usagers. Sur le plan de la gouvernance, la Commission Technique de Réhabilitation (CTR) met évidence une performance globale contrastée compromettant l'équilibre budgétaire et la pleine efficacité de son action. En outre, le classement des établissements publics établi par le ministère des Finances en 2023 place l'APME en 5^e catégorie, traduisant ainsi une stagnation persistante de sa performance globale.

taking people further



Cette note de conjoncture s'appuie sur un socle juridique établi à partir des éléments suivants :

- ✓ la loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun : l'article 50 relève que « l'ensemble des informations et documents relatifs aux finances publiques, tel qu'il découle de la présente loi, sont publiés par les institutions compétentes sur leur site internet dès qu'ils sont disponibles » ;
- ✓ le code de bonne gouvernance, dans son article 42, exige que la juridiction des comptes rende publics tous les rapports qu'elle transmet au Président de la République, au Parlement et au Gouvernement ;
- ✓ les textes organiques des entités publiques : il s'agit des décrets portant création et organisation de chaque entité et des documents stratégiques (manuel de procédures, plan stratégique, budget programme) ;
- ✓ la Stratégie Nationale de Développement 2030 (SND30) : elle retrace les grands axes et actions stratégiques dont l'implémentation repose sur les administrations et agences pour parvenir au développement ;
- ✓ la stratégie sectorielle de gouvernance : elle répond à la nécessité de renforcer la gouvernance afin de soutenir efficacement la mise en œuvre des politiques publiques.

En sa qualité d'établissement public, l'APME est assujettie à une stricte observation de ce cadre normatif en vigueur. La présente note de conjoncture s'attache à évaluer la qualité de sa communication institutionnelle, à travers plusieurs axes d'analyse tels que la diversification des canaux de communication, l'optimisation des standards du site web, la mise en œuvre des politiques publiques, ainsi que la communication relative à l'implémentation de la SND30. Elle examine en outre les dispositifs de suivi de l'exécution des actions inscrites dans la stratégie sectorielle de gouvernance.



1) Évaluation de la communication : un site web opérationnel et à jour



Le dispositif de communication de l'APME repose sur une structure articulée autour de plusieurs canaux, parmi lesquels figurent un site web institutionnel et des présences actives sur les réseaux sociaux comme Facebook et X (ancien Twitter).

L'analyse détaillée de son site web a permis de faire ressortir neuf atouts majeurs et quatre axes d'amélioration susceptibles d'en renforcer l'efficacité et la portée.

Neuf axes forts :

- ✓ un site web fonctionnel et accessible via le lien www.apme.cm;
- ✓ la mise à jour effective ;
- ✓ l'arborescence du site est bien conçue, offrant une navigation à la fois fluide et intuitive, ce qui facilite l'accès à l'information pour les usagers ;
- ✓ un bilinguisme effectif à travers des publications disponibles en français et en anglais;
- ✓ la foire aux questions (FAQ) est disponible ;
- ✓ la rubrique « recours » fonctionnelle ;
- ✓ l'existence d'une messagerie instantanée ;
- ✓ la présence d'une newsletter ;
- ✓ une large gamme d'informations est mise à la disposition des utilisateurs.

Quatre axes d'amélioration :

- ✓ une digitalisation faible des procédures ;
- ✓ le site web n'est pas sécurisé ;
- ✓ la description des procédures est inexistante ;
- ✓ l'absence du rapport annuel de performance 2023 sur le site web témoignant d'une faible reddition des comptes.



2) Un management des politiques publiques à améliorer

À ce stade de notre examen, l'évaluation du management des politiques publiques au sein de l'APME se fera à travers quatre critères essentiels : la digitalisation des procédures, la reddition des comptes, la déclinaison des missions de l'entité en actions concrètes et en services destinés aux usagers, ainsi que l'adéquation des activités mises en œuvre avec les exigences techniques. Quelle est à ce jour la situation à l'APME au regard de ces différents critères d'appréciation ?

Une communication claire et proactive sur l'exécution de ses missions et la qualité des services offerts aux usagers.

L'Agence de promotion des Petites et Moyennes Entreprises (APME) traduit avec pertinence ses missions en activités concrètes au service de ses usagers. L'APME a animé dans la commune de Yaoundé 5ème, un atelier d'éveil et de réarmement entrepreneurial, ce qui témoigne sa volonté de se rapprocher à travers ces interventions des populations cibles, et plus précisément des jeunes porteurs de projets. Une autre initiative similaire a été effectuée au profit des jeunes du département de la lékié, formés pendant cinq jours à Elig-Mfomo sur les fondamentaux de l'esprit d'entreprise par les experts de l'agence.

En matière d'accompagnement à l'investissement, l'APME a paraphé 77 conventions d'agrément au régime des incitations à l'investissement privé. Ces engagements devraient mobiliser à terme 113,8 milliards de FCFA d'investissement et générer 9181 emplois directs. L'agence a également mis sur pied de nombre programme d'accompagnement des PME tel que Programme Intégré de Valorisation et de Transformation des Produits Agricoles et Agroalimentaires, ce qui illustre de manière tangible l'impact de l'Agence sur le tissu productif national.

Par ailleurs, dans une optique de structuration de l'environnement social des PME, l'APME a conclu un accord-cadre de partenariat avec la CNPS. Cet accord vise à promouvoir la protection sociale du personnel des PME depuis leurs créations et jusqu'à leurs développements.

Dans le registre de la promotion des instruments de financement innovants, l'Agence a organisé le 18 octobre 2024 au palais polyvalent des sports de Yaoundé la 1^{ère} édition du salon « Fonds Proto Expo », couplée à la présentation des résultats du 4^{ème} appel à projets. L'organisation de cet événement confirme l'ambition de l'agence de stimuler l'innovation, l'accès aux financements et la mise en valeur de projets entrepreneuriaux à fort potentiel.

Enfin, dans la mise en œuvre des politiques publiques d'incitation à l'investissement privé, l'agence a signé au nom de l'Etat, la convention d'agrément de la société CJ Sarl avec à la clé 24 emplois directs pour un investissement initial évalué à environ 500 millions de FCFA.



Image de la cérémonie d'ouverture de la 1^{ère} édition du salon « Fonds Proto Expo » et le dévoilement des résultats du 4^{ème} appel à projets

Un niveau de digitalisation des procédures largement insuffisant

Le processus de digitalisation Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises reste à ce jour peu déployé. En effet, bien que l'on observe l'existence de plusieurs plateformes numériques conçues et intégrées au portail web institutionnel de l'agence, leur fonctionnement concret reste inopérant. L'absence de ces outils digitaux traduit non seulement un déficit d'opérationnalisation, mais soulève également des interrogations quant à la capacité de l'institution à inscrire durablement ses interventions dans une logique de modernisation et de performance. La transformation digitale constitue un levier stratégique de performance administrative et de proximité avec les usagers, cette situation appelle une réévaluation des moyens techniques, humains et organisationnels alloués à la conduite effective de cette transition.

Une collaboration institutionnelle peu visible entre le MINPMEESA et L'APME

Placée sous la tutelle du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA), l'APME bénéficie néanmoins d'une autonomie fonctionnelle substantielle. Cette autonomie encadrée par les orientations stratégiques définies par l'autorité de tutelle, confère à l'Agence la latitude nécessaire pour assurer la mise en œuvre de ses missions en cohérence avec les priorités nationales en matière de développement du tissu entrepreneurial.

Les informations disponibles sur le site web de l'APME ainsi que sur d'autres plateformes institutionnelles, rendent peu visibles les dynamiques de collaboration entre l'Agence et son ministère de tutelle. Toutefois, il est à noter qu'une manifestation de cette articulation institutionnelle transparaît à travers la mention sur le site officiel, de la participation effective de Monsieur Achille BASSILIKIN III, Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat à la double cérémonie d'ouverture de la 1^{ère} édition du salon « Fonds Proto Expo » et le dévoilement des résultats du 4^{ème} appel à projets tenues le 18 octobre 2024 au Palais Polyvalent des Sports de Yaoundé. Cette présence témoigne d'un engagement conjoint dans la valorisation des initiatives portées par l'Agence.

Absence de reddition des comptes

Bien que le site web de l'Agence présente certains indicateurs clés tels que, le nombre d'entreprises créées, le nombre d'entreprises à sensibiliser, le nombre de PME restructurées, ou encore le nombre de jeunes formés, l'absence de tout rapport financier relatif à la situation de l'agence constitue une limite au regard des principes de transparence et de bonne gouvernance auxquels sont assujetties les entités publiques. L'indisponibilité en ligne des états financiers ou tout autre document qui t permettrait d'effectuer un diagnostic de sa santé financière et sa performance économique prive les différentes parties prenantes d'une visibilité essentielle. Ce déficit d'information est d'autant plus préoccupant dans un contexte où la transparence financière représente un facteur déterminant de la crédibilité et de la légitimité des structures publiques.

Absence de communication sur les activités inscrites dans la SND 30 et la Stratégie Sectorielle de la Gouvernance

Dans le domaine de l'emploi, la SND30 vise à promouvoir des politiques axées sur le développement des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation. Ces politiques ont également pour ambition de stimuler la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, tout en facilitant leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.

Dans cette perspective, la promotion de la migration de l'informel vers le secteur formel constitue un axe majeur d'intervention. À cet effet, l'Etat s'engage dans l'amélioration du climat des affaires pour l'entrepreneuriat et les investissements à travers des outils appropriés d'accès au crédit en faveur des promoteurs d'entreprises, disponibles dans les différentes branches de l'économie. Cette orientation vise également une augmentation significative du nombre d'emplois créés par les entreprises issues des incubateurs.

Par ailleurs, pour accompagner cette dynamique, l'offre de formation technique et professionnelle fait l'objet d'une attention particulière. L'Etat entend favoriser une augmentation considérable du nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles nécessaires à l'emploi décent et/ou à l'entrepreneuriat de qualité dans les métiers des sous-secteurs moteurs de l'industrialisation (énergie, agro industries, forêt-bois, coton, textile, cuir etc.).

L'APME est un acteur majeur dans le développement des PME camerounaises. L'agence place ses activités dans le cadre de certaines lois telle que la loi 2017/015 du 12 juillet 2017 modifiant et complétant la loi 2013/04 du 18 Avril 2013 fixant les incitations à l'investissement Privé en République du Cameroun. Toutefois, aucune communication plaçant ces activités dans le cadre la SND 30 n'y apparaît. Cette absence soulève une interrogation fondamentale quant aux modalités d'articulation de ces initiatives avec les orientations stratégiques arrêtées par le gouvernement, en vue d'encadrer et de structurer le processus de développement national de PME au cours de la décennie à venir.

3) Des performances faibles pour l'APME

Cette section a pour objectif de restituer l'évaluation de la performance de l'APME telle qu'élaborée par la Commission Technique de Réhabilitation (CTR), tout en analysant les résultats consignés dans les classements officiels arrêtés par le Ministère des Finances (MINFI), notamment les arrêtés N°00000201 du 4 mai 2020 et N°00000001 du 1er janvier 2023.

Rappel de l'appréciation de l'APME par la CTR

Au cours de l'exercice 2022, les ressources globales de l'APME se chiffrent à F CFA 3 101 976 431, en baisse de 33,57% par rapport à 2021, soit 66,61% des prévisions. Elle a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de FCFA 800 000 000 soit 25,79% des ressources globales, d'une subvention d'investissement de sa Tutelle Technique de F CFA 38 355 913 soit 1,24% des ressources totales, et des Fonds TRANSFAGRI de F CFA 2 033 290 000 en baisse de 16,04% par rapport à l'exercice précédent et représentant 65,55% des ressources globales. Les recettes propres ont été collectées à hauteur de 10,61% et représentent les ressources issues des redevances des incitations aux investissements, tandis que les autres recettes ont été réalisées à hauteur de 4,48% et sont en hausse de 1142,40% par rapport à 2021 grâce aux redevances payées par les bénéficiaires des conventions et des revenus du projet palmier avec le MINDEF.



Ces nouveaux emprunts ont porté l'encours de la dette du secteur public au 31 décembre 2021 à environ FCFA 11 331 milliards (soit 45,1% du PIB) en augmentation de 9,7% par rapport à 2020. Cet encours est composé de 92,3% de dettes directes de l'administration centrale, 7,5% de dettes des EEP et 0,2% de dettes avalisées.

Dans le cadre du traitement des dettes de l'État vis-à-vis EEP, le MINFI a conclu des conventions de cession de créances avec certaines banques locales, afin de liquider les dettes vis-à-vis des entreprises publiques stratégiques ci-après : Société Générale et ENEO FCFA 38,9 milliards ; Banque Atlantique Cameroun et le Port Autonome de Kribi FCFA 24,7 milliards.

Sur la gestion des risques et de rétrocession de prêts, le montant global des emprunts rétrocédés au 31 décembre 2021 s'élève à FCFA 1 480 milliards, au profit des EEP ci-après : CAMWATER, CAMTEL, SODECOTON, CAMPOST, SIC, CNIC, EDC, AER, CCAA, SONATREL, FEICOM et SONARA.

Pour le suivi des instruments de sureté, le montant des billets à ordre émis par l'État et dont les échéances ont été réglées s'élève à FCFA 96 milliards, en dépit des difficultés rencontrées par la CAA à récupérer systématiquement des billets à ordre échus auprès des partenaires locaux. Les décaissements effectifs sur les opérations de la dette et des financements sont estimés à FCFA 2 080,6 milliards en 2021, comme suit : i) décaissements sur financement extérieurs à FCFA 1 225,2 milliards ; ii) tirages effectués sur financements intérieurs à FCFA 855,4 milliards.

Le service de la dette publique a été réglé à hauteur de FCFA 917,4 milliards, soit 67% de la prévision annuelle évaluée à FCFA 1 374,4 milliards. Pour la dette extérieure, le service effectif cumulé de la période s'élève à FCFA 737,3 milliards, sur une prévision annuelle de FCFA 1 024 milliards, soit un taux d'exécution de 72%. Ces activités ont permis à la CAA de bénéficier des produits de codification et opérations sur titre en hausse de 17,82% par rapport à l'exercice précédent et des revenus financiers de FCFA 1 507 234 078 en baisse de 4,13% par rapport à 2020.

Ces ressources ont permis de réaliser plusieurs activités, notamment : le Programme « Start and Improve Your Business (SIYB) » qui s'est déroulé au Nord-Ouest et au Sud-Ouest et pour lequel 40 PME ont pris part. S'agissant du Fonds d'Appui au Prototypage (FONDS-PROTO), vingt (20) PME et porteurs de projets ont bénéficié des appuis financiers et le développement de vingt (20) produits/services innovants a été réalisé dans ce cadre. Concernant les activités menées par les Centres de Formalité de Création d'Entreprises (CFCE), 14 367 PME ont été créées dans les dix (10) régions du pays. Pour ce qui est du Guichet Unique des Incitations à l'Investissement (GUII), les programmes d'investissement ont été évalués à travers les descentes dans les PME dans les régions du Littoral et du Centre, tandis que le programme SEPTENTRIONEST a permis le renforcement des capacités techniques et matérielles de 622 femmes entrepreneures des régions du Nord, de l'Extrême -Nord, l'Adamaoua et l'Est.

Quant au programme TRANSFAGRI, ses activités se sont déroulées à travers le renforcement des capacités institutionnelles de l'APME et l'appui au développement des Centre d'Appui aux PME (CA-PME) avec entre autres la construction de deux (02) CA-PME à Bamenda et Garoua et la formation du personnel de l'APME.

En outre, les ressources issues du Contrat d'Objectif Minimum (COM) ont favorisé la mise en place des applications et plateformes numériques à l'APME afin d'améliorer son offre de service et d'appui aux PME et de réaliser un accompagnement de proximité pour les porteurs d'idées et projets, et les créateurs d'entreprises.

En ce qui concerne les emplois, ils ont été réalisés à 41,84% par rapport aux prévisions, et sont en baisse de 51,13% par rapport à 2021. Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 13,31%, justifiées par une reprise des activités post pandémie Covid 19, et sont supérieures à la subvention de fonctionnement. Les dépenses totales d'investissement quant à elles sont en baisse de 84,14% par rapport à l'exercice précédent.

Elles ont principalement été affectées à la réalisation des différents programmes de l'Agence. Les charges de personnel quant à elles sont en hausse de 200,27% par rapport à 2021. Elles sont dues à la mise en œuvre du Programme TRANSFAGRI et représentent 95,07% de la subvention de fonctionnement et 24,52% des ressources totales. Le solde excédentaire correspond aux engagements non liquidés.

En trois ans, l'APME n'a pas connu de changement de catégorie

Les arrêtés N°00000201 du 4 mai 2020 et N°00000001 du 1er janvier 2023 émis par le MINFI, établissent une catégorisation des établissements publics fondée notamment sur l'évolution de leur chiffre d'affaires sur les trois exercices précédents. Ces textes précisent non seulement la catégorie d'appartenance des entités en 2020, mais renseignent également sur les mobilités observées en 2023, qu'il s'agisse de progressions, de régressions ou de stagnations. Par ailleurs, ces classements conditionnent le niveau de rémunération des dirigeants.

À la lumière de ces dispositions, l'APME est demeurée classée en catégorie 5 ce qui traduit ainsi une absence de progression dans sa performance institutionnelle sur la période considérée.



L'analyse de la performance de l'APME met évidence une performance globale contrastée.

En 2022 : Malgré une baisse significative de ses ressources globales (-33,57% par rapport à 2021), elle a maintenu une activité soutenue à travers la mise en œuvre de plusieurs programmes en appui à l'entrepreneuriat, notamment le programme SIYB, le Fonds-PROTO, le soutien aux femmes entrepreneures dans les régions septentrionales, et la création de plus de 14 000 PME via les CFCE. Toutefois, cette dynamique a été freinée par des déséquilibres structurels : des recettes propres limitées, une chute drastique des dépenses d'investissement (-84,14%), une faible réalisation des objectifs en matière d'emplois (41,54%) et une forte augmentation des charges de personnel (+200,27%), compromettant l'équilibre budgétaire et la pleine efficacité de son action.

En somme au cours de l'année 2022, l'APME a mené plusieurs actions en faveur de l'entrepreneuriat, malgré une forte baisse de ses ressources et des déséquilibres budgétaires marqués. Si les programmes d'appui aux PME et à l'innovations ont été maintenus, la chute des investissements, la faible réalisation des objectifs en matière d'emplois et l'augmentation des charges de personnel ont limité l'impact global de son action.

TABLEAU 1 : RÉCAPITULATIF DES MISSIONS ET ACTIVITÉS DE L'APME

GRANDS AXES	MISSIONS	DÉCLINAISON EN ACTIVITÉS
Soutien à la création, au développement et au financement des PME	<p>Facilitation des formalités de création d'entreprises</p> <p>Assistance et conseil des porteurs d'idées et de projets en matière de création d'entreprise</p> <p>Mise en place d'une banque de projets pour les promoteurs de PME</p> <p>Encadrement des entreprises dans l'élaboration d'outils de gestion adaptés</p> <p>Assistance à la mise en œuvre des investissements</p> <p>Facilitation de l'accès au financement des activités des PME</p> <p>Facilitation de l'accès aux marchés</p> <p>Développement de réseaux de PME</p> <p>Mise à disposition des services prévus dans la Charte de l'investissement et les lois relatives aux incitations à l'investissement privé</p> <p>Facilitation des relations de partenariat entre PME et grandes entreprises</p>	<p>Organisation de la 1ère édition du salon « Fonds Proto Expo », couplée à la présentation des résultats du 4ème appel à projets.</p> <p>Cérémonie officielle d'ouverture de la deuxième phase de l'atelier de formation des formateurs du programme démarrer et améliorer votre activité.</p> <p>Cérémonie d'accréditation des prestataires de développement commercial.</p>
Renforcement des capacités, accompagnement managérial et appui à la compétitivité	<p>Renforcement des capacités managériales par l'information, la formation, le parrainage et le compagnonnage</p> <p>Réalisation d'études de marché et d'orientations stratégiques</p>	<p>Animation dans la commune de Yaoundé 5ème, un atelier d'éveil et de réarmement entrepreneurial</p> <p>Formation des jeunes du département de la lékié, formés pendant cinq jours à Elig-Mfomo sur les fondamentaux de l'esprit d'entreprise par les experts de l'agence.</p>

GRANDS AXES	MISSIONS	DÉCLINAISON EN ACTIVITÉS
	<p>Promotion de l'innovation technologique et de l'usage des résultats de la recherche et de la propriété intellectuelle</p> <p>Exécution des programmes soutenus par les bailleurs de fonds et suivi des PME bénéficiaires</p> <p>Mise en œuvre de services de proximité et d'accompagnement stratégique</p>	<p>Conclusion un accord-cadre de partenariat avec la CNPS</p>
<p>Pilotage, coordination stratégique et intelligence économique</p>	<p>Mise en œuvre de la stratégie sectorielle de promotion et développement des PME</p> <p>Mise en place d'un observatoire des PME</p> <p>Établissement de partenariats avec les structures nationales et internationales d'appui aux PME</p> <p>Promotion des structures publiques dédiées aux PME</p>	<p>L'APME a paraphé 77 conventions d'agrément au régime des incitations à l'investissement privé</p> <p>Mise sur pied du Programme Intégré de Valorisation et de Transformation des Produits Agricoles et Agroalimentaires</p> <p>L'agence a signé au nom de l'Etat, la convention d'agrément de la société CJ Sarl avec à la clé 24 emplois directs pour un investissement initial évalué à environ 500 millions de FCFA</p> <p>Signature de la convention de partenariat entre le gouvernement camerounais représenté par l'Agence de promotion des petites et moyennes entreprises (APME) et le groupe ICRAFON</p>



Contacts

Tél. : (+237) 222232160 / 670613049 / 696384834

E.mail : contact@obivsolutions.com

Web : www.obivsolutions.com

BP : 7942 - Yaoundé - Cameroun.

Av FOCH, face Crédit Foncier Capitole

@OBIV Solutions



À compter du 15 avril 2024, le Laboratoire de recherches O'LAB d'OBIV Solutions publie, tous les 15 du mois, une note de conjoncture des agences considérées comme les entreprises ou établissements publics placés sous la tutelle des 20 ministères du secteur de gouvernance.